



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

### 22 juin 2022 – 9h30 – Brioux sur Boutonne

#### - Compte-rendu -

#### ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 06/05/2022
- Proposition de modification de la règle n°1 du SAGE Boutonne
- Avis de la CLE sur la demande de modification de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements d'eau sur le bassin de la Boutonne Supra

#### ETAT DE PRESENCE

##### Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

##### Présents (13)

ALOE Caroline	Conseil Départemental 17
BARRE Daniel	CdC Mellois en Poitou
BELAUD Bernard	Association des maires des Deux-Sèvres
BERTHONNEAU Frédéric	SYMBO
BLANCHET Fabien	Association des maires de la Charente-Maritime
BOUFFARD Christian	SMAEP 4B
DUGUY Jean-Luc	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
LARGEAU Jean-Claude	Association des maires des Deux-Sèvres
MARTIN François	Association des maires des Deux-Sèvres
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime
VACHON Séverine	Conseil Départemental 79

##### Pouvoirs (5)

CHEDOUTEAUD Stéphane	A Mme VACHON Séverine
GARNIER Michel	A M EMARD Frédéric
GIBAUD Claudie	A Mme ALOE Caroline
RAMBEAU Fabrice	A M. BERTHONNEAU Frédéric
PERRIER Maurice	A Mme TACHE Ornella

##### Excusés (3)

COURTIN Béatrice	Association des maires des Deux-Sèvres
FLOCH RUJU Valérie	Association des maires de la Charente-Maritime
GICQUEL Roseline	Association des maires de la Charente-Maritime



## Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

### Présents (8)

AUDÉ Jean-Luc	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
DEMARCO Jean-Louis	Poitou-Charentes Nature
CHASTAING Christophe	UNIMA
GIRAUD Patrice	Fédération départementale de pêche 17
GROLLET Josélito	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
LALLEMAND Joelle	APIEEE
MOIZANT Jean-Yves	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
POMMIER Bruno	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)

### Pouvoirs (4)

GAILLOU Martine	A M MOIZANT Jean-Yves
GRIGNON Jean-Michel	A M GIRAUD Patrice
PERRON Christian	A M CHASTAING Christophe
TRANQUARD Cédric	A M. AUDE Jean-Luc

### Excusés (1)

RHONE Charlotte	Comité Régional de Conchyliculture de Charente-Maritime
-----------------	---

## Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

### Présents (5)

BAZUS Jennifer	DDTM 17
BROUSSARD Erick	OFB
BROUSSEY Manuella	Agence de l'Eau Adour Garonne
DURAND Côme	DREAL NA
FAVRIOU Pierre	DDTM 17

### Pouvoirs (6)

BLIN Bérengère	A M DURAND Côme
CHARTIER Lionel (DDT 79)	A Mme BAZUS Jennifer
MAROTEL Xavier (Préfet 79)	A Mme BROUSSEY Manuella
PRIOL Alain (Préfet 17)	A M FAVRIOU Pierre
GOUPIL Sébastien (DREAL NA)	A M DURAND Côme
TERRIEN Hervé (ARS NA)	A Mme BAZUS Jennifer

**TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 41/58**

## Invités de la CLE

### Présents (10)

BELLICAUD Aurélie	SYMBO
-------------------	-------



BITEAU Pascal	<i>Poitou Charente Nature</i>
CHARLES Philippe	<i>AINI</i>
DESWARTVAEGHER Nathalie	<i>SYMBO</i>
LIBAUD Elodie	<i>Conseil Départemental 17</i>
LEPINE Jacques	<i>Eau 17</i>
PABOEUF Alexandre	<i>Chambre d'Agriculture 17/79</i>
POMMIER Valentin	<i>OUGC Saintonge</i>
ROUET Marie	<i>FDAAPPMA 17</i>
STAUDT Florent	<i>SYMBO</i>

**Président de séance :**

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.



## 1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 06/05/2022

**Mr JOLY**, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

**Le Président** propose de voter l'approbation du document.  
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.  
Le document est approuvé.

## 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PROPOSITION DE REVISION DE LA REGLE N°1 DU SAGE BOUTONNE

**Mr JOLY**, précise que le bureau de la CLE du SAGE Boutonne s'est réuni le 9 juin 2022 pour discuter de ces sujets et les membres du bureau ont choisi de présenter les 2 sujets à l'ordre du jour pour la CLE Boutonne de ce jour.

**Mme BAZUS**, de la DDTM17, présente le sujet et rappelle le contexte de la révision partielle de la règle n°1 du SAGE Boutonne.

**Mr DEMARCQ** demande si la décision qui sera prise aujourd'hui peut annuler la règle du SAGE. Il précise que la règle n°1 a été validée en 2011 et qu'il n'y avait pas de condition.

**Mme BAZUS** répond qu'en 2011, il y avait un protocole d'accord et des études qui ont fixé les volumes. Dans ce protocole d'accord, il a été prévu la baisse des volumes prélevables par la création de retenues de substitution mais également d'économies d'eau ainsi que d'autres dispositifs d'économies en eau. Entre temps, il y a eu des évolutions réglementaires, tels que les AUP et d'autres actions tels que l'élaboration du PTGE, etc...

**Mr DEMARCQ** précise que la règle du SAGE est indépendante du reste, il n'y a pas que les réserves, il peut y avoir des économies d'eau. Donc la règle est applicable sans condition.

**Mme BAZUS** répond qu'il y a la règle d'un côté effectivement. Mais pour arriver à un volume, il faut un chemin de retour à l'équilibre.

**Mr DEMARCQ** répond que l'on avait 11 ans pour faire ce chemin. C'est un constat d'échec de réviser cette règle.

**Mr CHARLES** répond que Mr Demarcq est opposé aux réserves donc elles ne peuvent pas être construites et donc il ne peut y avoir d'économie d'eau.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il y a eu une enquête publique, qui a été défavorable, il y a eu un recours au tribunal administratif qui a été défavorable.

**Mr AUDE** demande quand a été étudiée la règle n°1.

**Mr JOLY** répond qu'elle a été validée en 2016.

**Mr CHARLES** demande si, dans les volumes attribués à l'industrie, il y a d'autres usines que Rhodia qui prélèvent. Car de mémoire, le volume était plutôt de 1,2 Mm3.

**Mr EMARD** répond qu'il n'y a que cette usine, qui s'appelle Solvay maintenant, qui prélève significativement.

**Mr CHARLES** demande si elle prélève via le syndicat d'eau potable.

**Mr EMARD** répond que oui, sans avoir les chiffres en tête. Et se demande si l'eau consommée à l'usine est prélevée sur le bassin.

**Mr BOUFFARD** répond qu'elle est sans doute prélevée par le SERTAD.

**Mr EMARD** répond que Rhodia prélève sur la source de Marcillé et achète de l'eau au SMAEP4B.



**Mme BAZUS** reprend la présentation et précise que l'actualisation du PTGE, dans lequel il y a le chemin de retour à l'équilibre quantitatif, implique une actualisation des documents de référence à caractère réglementaire dont la règle n°1 du SAGE. Elle poursuit avec le cadre réglementaire. Elle conclut en proposant à la CLE, la révision partielle de la règle n°1 du SAGE, consistant à modifier la date de 2021 en 2027, pour les usages agricoles.

**Mr BERTHONNEAU** demande quels sont les volumes réellement prélevés aujourd'hui en rapport avec l'objectif de 3,8 Mm<sup>3</sup> à atteindre en 2021.

**Mme BAZUS** répond que l'on est entre 10 et 11 Mm<sup>3</sup>.

**Mr CHARLES** ajoute que la différence entre le volume prélevé aujourd'hui et le volume à atteindre correspond au volume à stocker dans les réserves de substitution.

**Mr BARRE** demande à avoir une image du chemin parcouru et de la mise en œuvre de la boîte à outil, quels outils et ce que cela représente en matière de lien entre volume autorisé et consommé. Peut-on avoir un panorama du chemin parcouru pour avoir une idée un peu plus aboutie ?

**Mr MOIZANT** répond que depuis 15 ans, on est passé de 20 Mm<sup>3</sup> lors de l'état des lieux du SAGE à environ 7-8 Mm<sup>3</sup> consommés aujourd'hui, soit 10-11 Mm<sup>3</sup> autorisés. Il y a donc eu une baisse des deux tiers. Le chemin parcouru est déjà considérable.

**Mr JOLY** présente un graphique avec les volumes autorisés et les volumes consommés. Il précise qu'en 2000, il y avait environ 20 Mm<sup>3</sup> consommés.

**Mr POMMIER (OUGC Saintonge)**, précise qu'il y a effectivement une baisse importante depuis les années 2000. Le volume autorisé correspond au volume maximum consommable si toutes les conditions du milieu environnemental et végétal le nécessitaient. En moyenne, il y a une consommation d'environ 70% du volume autorisé. La réduction des volumes autorisés a été faite par les services de l'état en relation avec la profession agricole puis à partir de 2017, par l'OUGC. En 2021, l'OUGC est arrivé au volume autorisé, qui est la somme du volume prélevable et du volume à stocker. L'OUGC a réduit les volumes pour atteindre cet objectif. Ce qu'il faut se demander, c'est pourquoi les projets de stockage n'ont pas encore été réalisés. Depuis les années 2012 et jusqu'à 2015, il y a eu un gel des financements des agences de l'eau pour élaborer les PTGE. Les projets ont repris seulement lorsque le PTGE a été validé, qui a été le 1<sup>er</sup> PTGE au niveau du bassin Adour-Garonne. L'arrêté d'autorisation pour les projets de stockage a été émis en 2018, il a été validé par arrêté préfectoral et a ensuite été annulé par le tribunal administratif de Poitiers en 2020 et il est aujourd'hui devant la cour d'appel de Bordeaux et il n'y a pas encore de date d'audience de prévue. Le SYRES et le Ministère de l'Ecologie ont fait appel de la décision. C'est donc pour cela que les projets n'ont pas pu voir le jour et c'est aussi pour cela qu'il y a cette demande aujourd'hui dans l'optique de réaliser ces projets d'ici 2027.

**Mr MOIZANT** ajoute qu'en réalité, le projet a démarré en février 2004.

**Mr BLANCHET** demande ce qu'il se passe lorsqu'une règle de SAGE n'est pas respectée ou atteinte. Que ce soit pour ce sujet ou pour un autre, est-ce que l'on reporte à chaque fois ou bien on se met tous autour de la table et on discute.

**Mme BAZUS** répond que la règle de SAGE est opposable donc il faut s'y conformer. Autrement, on révisé et c'est ce qui est proposé aujourd'hui.

**Mr BITEAU** demande si, en dehors du projet de stockage, sur le chemin qui a été parcouru, quelles sont les actions qui ont été réalisées ou engagées et de quelle manière elles contribuent à des diminutions. Il y a des mesures de dés-irrigation, il n'en n'a jamais vu le bilan. Et il ne sait pas s'il y a eu d'autres actions qui ont été vraiment faites. En revanche, l'atteinte de ce volume, a souvent été fait au détriment des bons usagers ou utilisateurs plutôt respectueux puisque la règle est faite de façon à ce que les volumes soient toujours plus diminués pour ceux qui étaient volontaires. Donc, une partie du travail a abouti à une réduction de la consommation mais dans le monde agricole, la répartition de l'eau n'est pas équitable. Et donc, qu'est-ce qui a été fait en dehors des projets de stockage.

**Mr EMARD** répond que le PTGE est assez clair. Mais le problème principal est de savoir quel volume est économisé quand on renature un cours d'eau, par exemple avec le reméandrage. Il y a 10 ans de recul en Deux-Sèvres et 3 ans en Charente-Maritime et quand on regarde certains secteurs qui auraient été complètement asséchés avec les conditions actuelles, aujourd'hui, le cours d'eau coule toujours malgré la faiblesse des débits et de la pluviométrie. Le problème est de savoir comment le quantifier. La question est la même avec la préservation d'une zone humide car il est impossible de le



quantifier. Il y a des ENS sur la Boutonne moyenne qui sont gérés par le SYMBO et on peut se poser la question de quelle quantité d'eau est préservée. Il y a également des actions de plantation de haies et ce sont des choses concrètes, il y a également beaucoup d'expérimentations dans le monde agricole mais estimer le volume économisé c'est très difficile. Les volumes consommés sont mesurés avec des compteurs mais pour ce qui est de l'eau qui reste dans le sol, c'est impossible.

**Mr BITEAU** précise que les autorisations de prélèvements pour le remplissage des réserves autorisent à l'assec de ressource. C'est un des problèmes majeurs.

**Mr MOIZANT** répond que pour certains cours d'eau qui coulent sur le bassin, comme le Grand Fragne, ils ont eu de l'eau pendant 15 jours cette année. Il y a eu des débats pour remonter les niveaux de seuils de remplissage, et même si on remplit lorsqu'il n'y a pas d'eau, ça ne changera rien. On se focalise sur les prélèvements mais l'état de la ressource n'est pas meilleur, les affluents ils sont perdus et ce n'est pas un problème de prélèvements, c'est un problème d'aménagement. Arrêtez complètement les prélèvements et il n'y aura plus d'agriculture ou au moins plus cette agriculture-là.

**Mr CHARLES** ajoute qu'il y a eu une étude sur la Boutonne amont sur l'hydromorphologie, c'était sur une partie du territoire uniquement pour des raisons de coûts, et elle était riche d'enseignements. L'irrigation à sa part de responsabilité, elle est chiffrée par des compteurs mais tout ce qui a été fait avant et qui a dégradé l'état des milieux a été listé dans 9 tirets. Il y a eu la rectification dans les années 70 où on abaissait les rivières de peur des inondations. Après, il y a eu des barrages pour pas qu'on perde l'eau, il y en a eu 5 de réalisés pour retenir l'eau. Toutes ces politiques ont des impacts cumulés. Si on regarde les villes de Melle, de Brioux ou Périgné, il y a eu des constructions sur des zones humides et cela a des conséquences. Il n'y a pas que l'agriculture qui est responsable du dysfonctionnement des rivières. Le bureau d'étude avait mis au moins 9 facteurs en avant expliquant la dégradation des milieux. Il y a les haies, le remembrement, l'urbanisation et ils ont tous leur part de responsabilité.

**Mr BITEAU** ajoute qu'il y a un paradoxe, entre l'action dont on fait l'éloge et qui permet de remettre ou laisser de l'eau dans les sols même s'il y a un petit doute sur l'efficacité, et en même temps, on dit qu'en février/mars on va pouvoir remplir des bassines en mettant quelques ruisseaux à sec. La profession agricole n'a pas envie de ça et l'urgence et l'enjeu est de répondre à ça. On met à sac la biodiversité et il sait que ce n'est pas l'enjeu mais il faut qu'il y ait des solutions aux effets multiples.

**Mr MOIZANT** répond qu'il ne faut pas se focaliser sur l'irrigation en pensant que tous les problèmes des cours d'eau seront résolus si on l'arrête. Quand on se promène au bord de la Boutonne, on voit que tous les cours d'eau ont été modifiés surtout après 1982. Il faut comprendre que l'erreur que l'on a commise, est que l'on a voulu évacuer l'eau, ça été une priorité pour les agences de l'eau, il fallait protéger les biens mais aujourd'hui on en paye le prix.

Il souhaite également parler de la répartition de l'eau pour les agriculteurs, lorsque le projet de stockage est né, il y a eu une réunion où tous les agriculteurs irrigants du bassin étaient invités. La première question était de savoir qui veut participer au projet. La deuxième question était de savoir si on devait mutualiser le projet, la réponse a été, oui on mutualise. Le projet mutualisé a fait perdre beaucoup de temps et personne ne croyait à la mutualisation à ce moment-là, et on n'a pas été aidé, y compris par les services de l'état à cette époque. Ensuite, chaque agriculteur a fait son choix, soit il adhère, soit il n'adhère pas. Ceux qui adhèrent au projet gardaient leur volume en diminuant légèrement selon le chemin de retour à l'équilibre quantitatif, ceux qui ne voulaient pas adhérer seraient inscrits dans le cadre des 3,8 Mm<sup>3</sup> à partager entre tous et donc leur volume diminuait. Le déséquilibre, il s'est fait ici, par un choix personnel de chaque agriculteur. Finalement, certains se sont rendus compte que ce qui avait été dit était vrai, donc ceux qui n'étaient pas dans les projets n'avaient plus d'eau, et un certain nombre se sont rattachés à l'ASA et ont pu garder leur volume, mais comme ils en avaient déjà perdu, ils sont rentrés dans l'ASA avec les volumes qu'ils avaient.

**Mr BITEAU** répond qu'il y a une étape qui a été oubliée. Au moment où le projet de mutualisation a été fait, un certain nombre d'éléments n'étaient pas raccordés. En premier, le financement du système qui coûtait cher, en second, les règles n'étaient pas les mêmes si on était raccordé ou non en cas d'atteinte des limites. C'est pour ça que beaucoup de personnes sont parties. On parle d'une histoire qui est vieille de 20 ans. Et pour revenir sur 1982, il rappelle que le contexte climatique a énormément changé, le contexte professionnel a énormément changé, le modèle économique de l'agriculture a énormément changé, le monde agricole a fait style de s'en emparer et s'est arcbouté sur des constructions qui datent de 40 ans, c'est ici qu'est l'enjeu. Et oui il faut se remettre autour de la table, c'est ça l'essentiel.

**Mr CHARLES** répond qu'il y a eu une réunion organisée par la préfète de Saint Jean d'Angély sur le développement du peuplier dans la vallée de la Boutonne, pour remplacer les bois exotiques qui étaient arrivés depuis la Rochelle. Aujourd'hui, le résultat est que les peupleraies se sont multipliées, au détriment des prairies ou du maïs. Sur les têtes de



bassin, c'est une véritable catastrophe et il serait bien d'en tenir compte car les peupleraies continuent de se développer d'une manière considérable. Lorsque l'on survole la Boutonne sur la partie amont, on ne voit plus que ça.

**Mr AUDE** répond qu'il est important de connaître tout le cheminement qui a été fait depuis 2016. Il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas mesurables mais qui auront des effets dans le temps. Il y a des comptes-rendus réguliers de l'état d'avancement des projets. Mais, c'est vrai que la partie la plus importante, d'un point de vue financier et technique, ce sont les réserves, la substitution et ça n'a pas beaucoup avancé. Néanmoins, les autres parties avancent. Les reméandrages de cours d'eau qui ont été effectués, on en voit aujourd'hui les effets. Mais il faudrait que ce soit réalisé sur l'ensemble du bassin. En ce qui concerne les mesures sur les haies, le bassin de la Boutonne est un des territoires qui a rendu une étude globale sur le sujet. Ce n'est pas comme les territoires voisins, ici on est sur une démarche globale car on a un long problème avec des inondations et des dégradations possibles comme il y a eu il y a 2-3 ans. La réflexion a été globale sur ce sujet et ce n'est peut-être pas encore assez ou pas encore écrit dans les objectifs autour de la haie ou des sols qui pourraient être plus perméables. Il y a sûrement d'autres facteurs qu'on ne mesure pas comme l'artificialisation des villages, il y a peu de villages aujourd'hui qui n'ont pas de trottoirs, et on ne peut pas mesurer l'effet que ça a. Dans la continuité de nos travaux, il y a un effet qui est complètement in-mesurable, c'est l'effet du réchauffement climatique sur l'amont. Il faudra accepter que sur certaines parties on ne puisse pas avoir suffisamment d'eau une grande partie de l'année. Tout comme le remplissage des réserves qui devra évoluer. Par exemple sur la partie amont de la Boutonne, il y a eu un incident il y a quelques années au démarrage des pompes parce qu'il faut faire attention aux niveaux. Mais depuis les techniciens de rivières ont établi un plan de charge qui permet de réguler ces ouvrages. Donc il s'agit bien d'une règle mais qui n'est pas figée, elle évolue et elle est partagée par tout le monde. Il faut savoir que ce n'était pas les irrigants qui géraient cette partie mais un organisme indépendant. Cet événement a eu une conséquence et les aspects techniques ont été revus avec les gestionnaires avec une nouvelle méthodologie. On fait tous des erreurs. On ne sait pas toujours ce que chaque action peut avoir comme conséquence.

Sur la Boutonne, les projets avancent par rapport à d'autres territoires où on attend encore. A l'échelle du bassin Boutonne, qui est un petit territoire, globalement, on est parti sur la bonne voie. Il faut aussi prendre en compte les assolements qui ont changé. Les agriculteurs s'adaptent mais ce n'est pas facile donc cela peut prendre du temps. Et la prochaine adaptation que l'on a, cela va être l'énergie mais c'est à l'échelle de toute la France et dans tous les domaines. On ne sait pas comment va évoluer le coût de l'énergie et donc celui d'arroser nos cultures par exemple.

Il y a tout de même une question par rapport au timing. A quoi correspond la date de 2027, est-elle en rapport avec le SDAGE ou est-ce une date qui peut bouger ? Car même si on avance dans nos projets, on aura bien des rendus des mouvements judiciaires mais il y en aura certainement d'autres. Donc on peut craindre que 2027 puisse être un peu court. Donc, l'OUGC avait choisi de proposer qu'une fois que tous les paramètres étaient atteints et notamment les projets de stockage, on pourrait atteindre le volume cible.

**Mr CHARLES** ajoute que pour prendre un autre exemple, le tout à l'égout de la ville de Melle arrive directement dans la Béronne par des buses de diamètre 600 mm. Il y a eu un chantier d'insertion où les agents avaient de l'eau à mi-cheville et suite à un orage de 30 mm, l'eau est montée plus haut que le nombril. On peut donc voir les incidences de l'urbanisation et les conséquences que cela crée. L'eau s'en va beaucoup plus vite que par le passé.

**Mme BAZUS** répond à la question sur la date de 2027. En premier, c'est l'échéance du SDAGE avec lequel il faut être en cohérence. En second, c'est le PTGE, avec le programme d'action du chemin de retour à l'équilibre quantitatif, qui a été validé et approuvé par la CLE et qui s'arrête à 2026.

**Mr AUDE** répond que l'on peut aussi reculer la date d'échéance du PTGE.

**Mme BAZUS** répond que la date du PTGE a déjà été approuvée par la CLE et que c'est le chemin de retour à l'équilibre quantitatif qui a été choisi dans le cadre du PTGE. Le report d'échéance s'accompagne aussi de chemin de retour à l'équilibre et donc pour le futur, cela correspond à des économies d'eau et toutes les actions qui sont inscrites dans le PTGE.

**Mr AUDE** demande à l'Agence de l'eau s'il y a des territoires qui vont au-delà de 2027.

**Mme BROUSSEY** ne sait pas répondre.

**Mme BAZUS** répond que sur le territoire ex-Poitou-Charente, il n'y en n'a pas.

**Mme BROUSSEY** ajoute qu'il y a différentes dates pour les échéances des AUP. Il y a certaines dates dans les AUP qui vont au-delà mais ce sont des AUP où les volumes prélevables sont déjà atteints. Il y a une date pour la fin de l'AUP et une date pour l'atteinte du volume prélevable.



**Mr BARRE** répond qu'il partage les discussions sur les aspects multifactoriels de la gestion de l'eau. En revanche, il est important de préciser le poids de chaque facteur. On peut s'accorder sur la consommation d'eau de tel type de végétation, sur le ruissellement favorisé en zone urbaine, et il y a des choses chiffrées dans les SCOT et les SRADDET. Mais pour mesurer le chemin, on peut tout de même mesurer le bénéfice du reméandrage. Et en tant que structure gestionnaire, on peut mesurer quels moyens on met dans tel type de chemins. C'est au pluriel car si on veut atteindre l'équilibre, la boîte à outils comporte plein d'outils et il faut essayer de tous les utiliser. Il a l'impression que l'on en n'utilise qu'une partie et que c'est un gros morceau économique, on peut tout à fait entendre les arguments de la profession agricole mais il pense que l'on va dans le mur pour plusieurs raisons. Il y a une évolution du climat importante, et il faut réviser le SAGE pas seulement pour une question de délai mais aussi pour une question d'état des lieux. Le terrain est en train d'évoluer tellement rapidement, les précipitations vont se répartir différemment, les ressources vont réagir différemment et notre outil de diagnostic de départ se trouve assez différent de ce qu'il était au moment de la validation du SAGE.

Il présente la position qu'il va prendre, il va voter contre cette proposition car c'est un constat d'échec. Ce sont des questions de rapport de force et c'est logique que la société connaisse des rapports de force dès l'instant où ces rapports de force sont exprimés dans la tranquillité, où chacun a des postures respectables. Et puis il y a parfois des arbitrages, on en a connu dans le passé et il y en aura probablement d'autres. Il faut se préserver d'actions juridiques. Il faut appliquer la règle au terrain et non adapter le terrain à la règle.

**Mr DEMARCQ** ajoute que pour le projet de territoire, qui existe depuis 6 ans, il y a une action qui s'appelle le diagnostic d'exploitation. Depuis 6 ans, il y a très peu d'agriculteur qui se mobilise et d'ailleurs cela a été dit par le monde agricole. Pour les projets de réserves de substitution, quand on veut bénéficier de ce projet, qui va coûter très cher à la société, actuellement c'est environ 30 M€ qui seraient payés par nous tous. Il serait souhaitable que ces agriculteurs participent à ces diagnostics d'exploitation pour expliquer fermement pourquoi ils consomment toute cette eau et que l'on puisse en discuter, aussi bien pour leur besoin et que l'on puisse trouver les moyens de les réduire. Il y a 11 Mm<sup>3</sup> prévus dans les réserves et dans les prélèvements, c'est au-delà de ce qui est consommé actuellement. Ce qui est prévu, ce ne sont pas des réserves de substitution, ce sont des réserves de surexploitation. Il serait bien que dans ce projet de territoire, il y ait une concertation avec une implication des agriculteurs.

**Mme ALOE** répond que c'est toujours la même chose. Depuis 2001, c'est toujours le même discours. Le sujet n'avance pas.

**Mr PABOEUF** répond au sujet des diagnostics d'exploitation qui sont obligatoires pour les exploitants qui seront reliés aux réserves. Ils serviront à remplir l'observatoire des assolements qui est en cours de construction.

**Mr DEMARCQ** demande pourquoi les agriculteurs n'y participent pas actuellement. Il n'y a aucune donnée, c'est dommage.

**Mr CHARLES** répond qu'il n'y a aucune réserve qui peut sortir de terre si les diagnostics ne sont pas faits.

**Mr MOIZANT** ajoute qu'il n'y a pas de meilleure façon de motiver les agriculteurs que de montrer qu'il y a une vraie volonté de faire des réserves. Quand on sait que le projet date de 2004, on ne peut pas affirmer qu'il y ait une vraie volonté. Il ajoute qu'il n'y a pas de diagnostic d'exploitation car il y en a un certain nombre qui ont arrêté d'irriguer et aussi parce que les démarches de recherche d'efficience de l'eau ont été faites, il y a déjà plus de 20 ans par la profession lors de la pose de sondes et de thermomètre. Il y a eu une diminution des volumes à l'hectare. Aujourd'hui, les agriculteurs savent et n'apprennent plus rien. Les nouvelles actions aujourd'hui sont sur la couverture des sols mais après le printemps vécu et l'été qui arrive, c'est absolument impossible sans eau.

Il dit à Mr Demarcq qu'ils sont opposés sur un certain point. Il n'y a pas d'avenir de l'agriculture sur ce territoire si on n'est pas capable de stocker de l'eau et de la mettre à disposition des agriculteurs quand ils en ont besoin. Dans votre démarche, ce n'est plus d'eau pour l'agriculture et adienne ce qui pourra. Cela fait plus de 20 ans que l'on nous prévient que notre maison va prendre feu, cette année elle a brûlé et on n'avait quoi pour éteindre, chacun avec un arrosoir ou notre robinet d'eau, c'est tout. Et ça, ce sont les gens qui sont ici qui en ont une part de responsabilité. Il n'y a pas d'avenir sans stockage d'eau pour de la production agricole pour nourrir les gens et pas que les français. Demain il faudra aussi du blé pour des gens qui nous demandent d'être présent sur les marchés, sur l'Afrique du nord et de l'ouest principalement. Philosophiquement, nous sommes complètement différents. Il a cette ambition, de se dire que la France à un devoir, elle a ce devoir de produire. Vous considérez que la France doit nourrir son voisin et c'est tout. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit. Mais ce n'est pas pour autant que l'on peut admettre la destruction des milieux, les sécheresses etc... Nous sommes aussi victimes de l'impact sur les milieux. Il habite au bord de la Boutonne, il a toujours été pêcheur, il connaît et voit sa dégradation. Mais il n'y a pas le même constat entre les différentes personnes présentes. Quand Mr Barré dit que toutes les causes n'ont pas les mêmes effets, pour lui, la cause la plus importante pour la situation dans laquelle on est, c'est l'accélération de l'écoulement de l'eau. Si on n'est pas capable de revenir sur ça, si on n'est





pas capable de ralentir au maximum l'écoulement de l'eau, avec ou sans irrigation, c'est epsilon. Les pluies de la matinée représentent sur le territoire de la Boutonne, deux fois ce qui s'est prélevé en irrigation depuis le mois de mars. Il y a 1 milliard de m<sup>3</sup> qui tombe chaque année et on se bat pour 10M de m<sup>3</sup> qui peuvent peut-être sauver une partie de l'économie.

**Mr BITEAU** répond que 1 milliard de m<sup>3</sup> d'eau qui tombe c'est environ 6% qui arrive au milieu, ce qui correspond au prélèvement.

**Mr MOIZANT** demande comment ça se fait que la Boutonne véhicule 550 Mm<sup>3</sup> sur une année. Il rappelle que l'atteinte du volume prélevable correspond à prélever en hiver environ 7 Mm<sup>3</sup> à stocker et 3.8 Mm<sup>3</sup> en été.

**Mme ROUET** dit que cela fait longtemps qu'elle est à la CLE et elle remarque qu'il y a clairement un manque de volonté des agriculteurs sur les diagnostics d'exploitation. Peut-être que la profession en fait déjà assez mais la moindre des choses c'est de faire de la concertation pour que les milieux aillent mieux et satisfaire nos besoins. On ne voit pas un engagement fort sur les diagnostics. L'efficacité des mesures n'est clairement pas atteinte.

**Mr CHARLES** répond qu'il y a des priorités à la Chambre d'Agriculture et ce sont les techniciens qui font les diagnostics. S'il y a un projet qui est plus avancé que celui de la Boutonne, et notamment celui de la Sèvre-Niortaise Marais Poitevin, les diagnostics sont en train de se faire dans les exploitations concernées. Lorsque le projet sera en route sur la Boutonne, les techniciens viendront sur ce territoire. Aujourd'hui, on n'est pas encore à construire des réserves sur la Boutonne.

**Mme ROUET** répond que s'il n'y a pas les réserves, il n'y aura pas de diagnostics. S'il y a des diminutions c'est parce qu'il y a des années humides et que vous ne franchissez pas les seuils. Les volumes consommés ils n'ont pas diminués sur votre volonté seule.

**Mr PABOEUF** répond que les diagnostics ont commencé en 2017 mais si on construit les réserves en 2027, il faudra tous les refaire. Déjà ceux de 2016, sur la trentaine, il y en a 5 ou 6 où les agriculteurs sont partis à la retraite et il y en a 3 ou 4 qu'il faut refaire.

Pour parler du changement climatique, pour ceux qui étaient aux ateliers de Charente 2050, le diagnostic indique qu'il n'y a pas d'évolution significative des pluies qui va être prévue. Il y a des évolutions significatives des étiages dues à l'augmentation des températures et donc de l'évapotranspiration (ETP). L'hiver, il n'y aura pas d'évolution des pluies, ni en répartition ni en quantité, et pas de l'ETP non plus et comme il n'y a pas beaucoup d'ETP en hiver, cela valide la substitution puisque l'on prélève l'hiver où le changement climatique ne va pas avoir beaucoup d'importance. Cette analyse n'a pas été faite par Charente 2050. L'évaporation n'a pas lieu au mois de décembre.

**Mr BERTHONNEAU** souhaite revenir sur le débat initial, avec une question très précise. Que se passe-t-il si on ne vote pas le report à 2027.

**Mr EMARD** répond que ce sont les 3,8 Mm<sup>3</sup> prévus dans la règle n°1 du SAGE, qui s'appliquent, immédiatement.

**Mr BERTHONNEAU** ajoute qu'il paraît évident de pouvoir retenir l'eau quand il y en a beaucoup l'hiver, où qu'on la mette, derrière des haies, dans des zones humides ou dans des bassins de substitution, qu'on la prélève dans la nappe superficielle qui sera reconstituée par les pluies qui retombent l'hiver, pour la garder dans tous ces milieux et la distribuer au cours de l'année. Ça semble être une idée plus que réaliste et indispensable pour réaliser les projets que l'on a à réaliser plutôt que de voir de l'eau qui part, qui déborde et fait des dégâts, et on tire la langue l'été parce qu'il n'y a plus de quoi pomper. Contrairement à ce qu'a dit Mr Barré, il semble que si les conditions n'ont pas été réunies en 2021, il faut les reporter à 2027 pour essayer de les réunir pour atteindre cet objectif. Il semble que ce soit du bon sens malgré tous les aspects techniques.

**Mr BITEAU** ajoute que si on en arrive à cette situation c'est qu'il y a un manque de confiance. La profession agricole a joué à un jeu néfaste pour ne pas établir un climat de confiance et qui a entraîné cette situation avec les tribunaux ou les dénonciations. C'est un peu la loi du plus fort et cela crée un climat de méfiance plutôt que de confiance.

**Mme VACHON** ajoute que la confiance doit être réciproque. Ces discussions sont vraiment nécessaires. L'objectif et l'orientation qui sont fixés dépendent de la volonté de chacun et que chacun fasse en sorte d'avancer sur cette étude. Aujourd'hui, nous ne sommes pas tout à fait à la hauteur des exigences donc essayons de faire confiance à la profession agricole et laissons-leur les moyens d'atteindre les objectifs et les 3,8 Mm<sup>3</sup>. Un report d'échéance à chaque fois, ce n'est pas raisonnable, ici le report est à 2027 et c'est quelque chose de responsable. Peut-être que ce ne sera suffisant. Et c'est aussi aux services de l'état d'accompagner la profession pour avancer plus vite dans la réalisation de ces actions.



**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et remarques. Il propose de mettre le report de la date d'atteinte de l'équilibre quantitatif au vote et de voter à bulletin secret.

Aurélié BELLIKAUD et Elodie LIBAUD, ne prenant pas part au vote, sont désignées pour surveiller le vote.

Il y a 41 votants.

Après dépouillement, 41 voix ont été comptabilisées par les 2 assesseures. Résultat du vote : il y a 6 'non', 35 'oui' et aucun vote blanc.

La règle n°1 du SAGE Boutonne est modifiée avec la date de 2027.

### 3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – AVIS DE LA CLE SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE (AUP) DE PRELEVEMENTS D'EAU SUR LE BASSIN DE LA BOUTONNE SUPRA

**Mme BAZUS**, présente le sujet et le contexte de l'AUP Boutonne. La stratégie d'atteinte des volumes prélevables est décrite dans l'article 4.2. L'AUP a été annulé partiellement pour la partie Boutonne Infra-Toarcienne mais reste valable sur le reste du bassin. Dans l'AUP, l'objectif d'atteinte des volumes prélevable est de 2021 et demande donc à être modifié à 2027 pour correspondre à la règle du SAGE.

**Mr ROUET** demande si l'AUP2 a bien été validé lors de la dernière CLE.

**Mr JOLY** répond que la CLE a émis un vote favorable sur ce dossier à la majorité.

**Mr CHARLES** ajoute que dès qu'il y a un problème administratif, les associations de protection de la nature vont au tribunal administratif. Il pense que le tribunal administratif n'est pas toujours approprié pour juger certains aspects techniques. Lors de l'analyse du dossier, le tribunal a dit qu'il fallait prendre la moyenne des volumes consommés sur les 5 dernières années sur la Boutonne Infra. La gestion de l'eau devrait être au cœur de nos préoccupations, prendre celui qui a fait des efforts de gestion et le pénaliser alors que celui qui a fait un peu n'importe quoi peut être favorisé. On ne peut pas dire aux irrigants de surveiller leurs compteurs, de diminuer leurs prélèvements alors qu'ils ont peur d'être rattrapé par une décision prise par un tribunal. Cela devient vraiment difficile de faire passer des messages auprès des agriculteurs sur la gestion de l'eau. Cela fait 2 fois de suite que l'on se fait retoquer, une fois par les services de l'état et une autre fois par le tribunal. Le message qui est véhiculé à travers ça c'est que les agriculteurs ont fait des efforts de gestion et ils sont pénalisés. La profession est passée de 4,6 Mm<sup>3</sup> autorisée, à une consommation de moitié, donc les efforts de gestion ont été faits.

**Mme BAZUS** rappelle, suite à une question de l'assemblée, que le vote doit permettre d'émettre un avis de la CLE sur la modification de l'AUP1 pour la modification de la date d'échéance. Il y a deux procédures qui sont complémentaires et se font en même temps, la modification de la règle du SAGE et la modification de l'AUP. La stratégie d'atteinte des volumes prélevables est décrite dans l'AUP et dans le PTGE Boutonne. De plus, pour pouvoir modifier l'AUP, il faut bien évidemment modifier la règle, autrement l'AUP ne peut pas être conforme au SAGE et d'un point de vue réglementaire, ça ne passe pas. L'un ne va pas sans l'autre. Dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale de prélèvement ou sa modification, l'article R181-22 du code de l'environnement, prévoit que la CLE doit émettre un avis. La présentation faite au début correspond au contenu du dossier réalisé par l'OUGC et déposé auprès des services de l'état.

**Mr POMMIER (OUGC)** ajoute que depuis 2016, l'OUGC a réduit les volumes et aujourd'hui, les volumes autorisés correspondent aux volumes à atteindre, soit  $3,8 + 6,8 = 10,6$  Mm<sup>3</sup>, qui sont correspondants aux volumes demandés annuellement dans les PAR.

**Mr BITEAU** demande si cette demande ne risque pas de nous mettre dans une position de voter une résolution de modification à l'année 2027, alors que le vote devrait être plus réfléchi et nécessiter un temps de latence. Est-ce que la décision de modification de la règle du SAGE ne doit pas être décalé dans le temps par rapport à l'avis de la CLE ?

**Mr EMARD** propose à la CLE, suite au bureau de la CLE, d'émettre un avis favorable avec une prescription de date d'échéance de l'atteinte des volumes prélevable à l'année 2027.

Il demande si la CLE souhaite voter à bulletin secret. Aucune demande particulière n'est faite. Le vote se fera à main levée.

**Mr BLANCHET** demande pourquoi il y a une révision des volumes prélevables proposés dans le dossier présenté.



**Mr POMMIER (OUGC)** répond que les projets de stockage ont été légèrement révisés et les volumes modifiés. Le schéma indique la proposition d'atteinte de ces nouveaux volumes. Ces nouveaux volumes seront atteints en 2026.

**Mr EMARD** met au vote le dossier.

Il y a 6 oppositions, 0 abstentions et 35 pour.

L'avis est favorable à la majorité.

## QUESTIONS DIVERSES

**Mr EMARD** précise que la prochaine CLE aura lieu le 26 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et attention et lève la séance à 12h.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne  
Frédéric EMARD